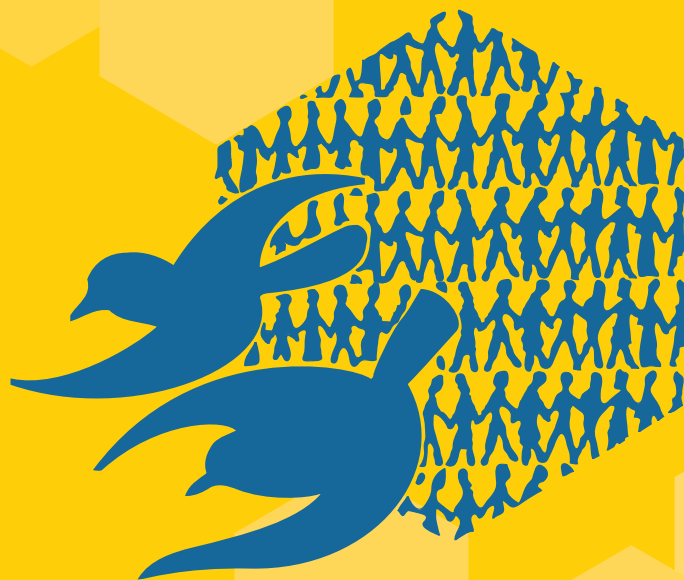


POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

L'impact de l'évolution des migrations et des niveaux d'instruction sur le taux d'emploi dans les trois régions de Belgique

André LAMBERT

ADRASS, Belgique

1. Introduction

Le vieillissement démographique marque la société belge de son empreinte depuis trois décennies et ce processus va s'accroître dans les années à venir. Son impact sur la répartition par âge de la population totale et de celle d'âge actif d'une part, sur le volume de l'emploi d'autre part est cependant différent selon que l'on étudie la Wallonie ou la Flandre. Les raisons en sont des différences de mortalité (plus élevée en Wallonie), de fécondité (moins basse en Wallonie) et de niveau d'instruction (plus bas en Wallonie). Or on sait que le niveau d'instruction est corrélé positivement au taux d'emploi.

On présentera d'abord un aperçu des différences entre la Wallonie et la Flandre en matière de répartition de la population par âge et sexe, de participation à l'emploi et de répartition du niveau d'instruction. On réalisera ensuite quelques scénarios d'évolution du taux d'emploi et/ou du niveau d'instruction et/ou de mouvements migratoires internationaux, et on observera l'évolution démo-sociale à partir de deux indicateurs, le volume de l'emploi et la charge sociale.

L'observation des modifications du volume de l'emploi intéresse surtout les responsables économiques inquiets à l'idée que la population active occupée puisse diminuer. La charge sociale (le rapport de tous les « dépendants » aux seuls actifs occupés) est un indicateur simple de l'évolution de la protection sociale.

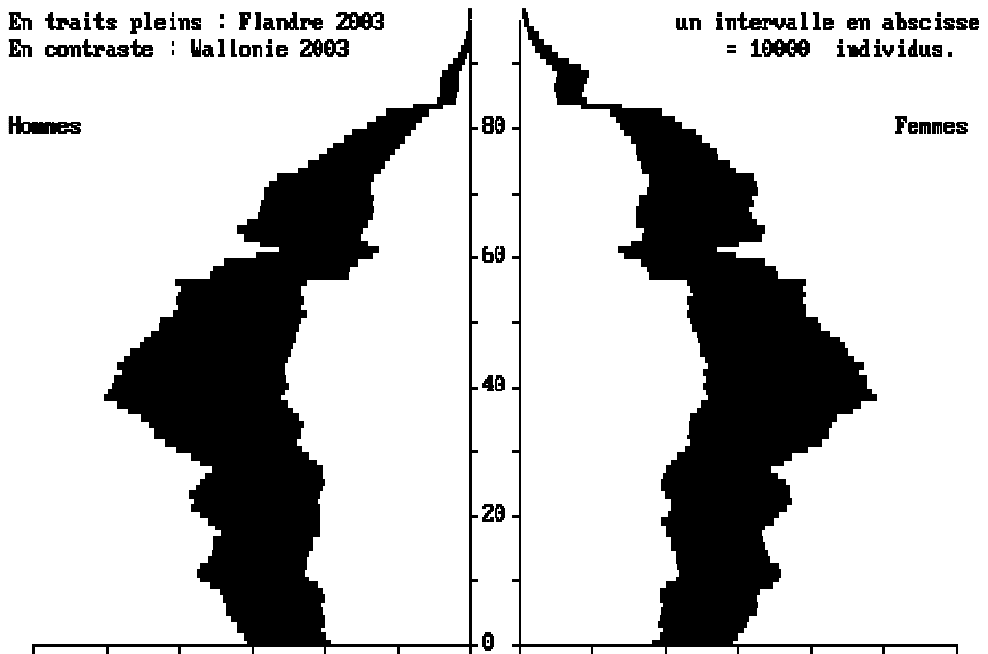
Cet exercice prospectif est appliqué aux trois régions de Belgique. On gardera simplement à l'esprit dans les domaines de la population, de l'emploi et de l'instruction, la région bruxelloise se comporte plutôt comme une grande métropole qu'il vaudrait mieux comparer à Anvers ou Liège plutôt qu'à des régions comme la Flandre ou la Wallonie. Dans les lignes qui suivent, on ne comparera donc pas la Région de Bruxelles-Capitale aux deux autres régions; les résultats de simulation seront cependant produits pour les trois régions.

2. Un vieillissement démographique différencié

La figure 1 présente pour l'année 2003 les pyramides des âges flamande et wallonne. On distingue nettement deux divergences :

- il existe un grand nombre de flamands autour de l'âge de 40 ans ; ce sont les survivants du baby boom qui a été beaucoup plus prononcé en Flandre qu'en Wallonie ;
- en dessous de l'âge de 55 ans, la pyramide wallonne est quasi cylindrique tandis que la pyramide flamande ne cesse de s'éroder – certes de façon irrégulière – depuis quatre décennies.

FIGURE 1 : PYRAMIDES D'ÂGE FLAMANDE ET WALLONNE



En résumé, on observe une situation de plus grand vieillissement en Flandre. Si les tendances se poursuivent, les questions sociales (charge sociale, volume d'emploi) se poseront donc avec beaucoup plus d'acuité en Flandre qu'en Wallonie.

3. Des régions différenciées sur le plan de l'emploi

La plupart des documents relatifs à l'emploi comparent dans l'espace et/ou le temps des **taux d'emploi globaux** (généralement les actifs occupés de 15 à 64 ans sur l'ensemble de la population de ces âges). En procédant de la sorte, on ne tient pas compte de la répartition par âge de la population active ou non à l'intérieur de la tranche des 15-64 ans : il se pourrait fort bien que deux populations qui ont toutes deux les mêmes taux d'emploi par âge aient des taux d'emploi globaux différents, simplement parce que l'une est plus vieille que l'autre et que les taux d'emploi sont différenciés par âge.

Un moyen simple de remédier à cet inconvénient et de pouvoir procéder en toute sécurité à des comparaisons spatiales ou temporelles est de calculer un indice synthétique d'emploi, à l'instar de ce que font les démographes avec l'indice synthétique de fécondité, encore appelé « nombre moyen d'enfants par femme ». L'indice synthétique d'emploi est obtenu en additionnant les taux d'emploi par âge ou par classes quinquennales d'âge et en divisant le résultat obtenu par le nombre de taux. En procédant de la sorte, on « réduit » tous les effectifs par âge à une même constante (généralement 1000), ce qui permet d'obtenir une mesure qui soit indépendante de la composition initiale par âge.

Le tableau 1 propose les indices synthétiques calculés à partir des recensements belges depuis 1970, pour la Flandre et la Wallonie, en distinguant selon le sexe.

TABLEAU 1 : INDICES SYNTÉTIQUES D'EMPLOI (SOMME DES TAUX PAR ÂGE ENTRE 15 ET 64 ANS, EN POUR 1000) EN FLANDRE ET EN WALLONIE DE 1970 À 2001 (SOURCE INS, CALCULS ADRESS)

	Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1970	825	314	570	779	312	545
1981	731	341	536	676	349	513
1991	676	436	556	611	398	505
2001	665	512	588	579	432	505

Cinq constatations peuvent être tirées :

- Les hommes travaillent de moins en moins, même entre 1991 et 2001.
- Les femmes travaillent de plus en plus.
- Les hommes flamands travaillent toujours plus que les hommes wallons.
- Jusqu'en 1981, les femmes wallonnes travaillaient comme les femmes flamandes. Depuis, les flamandes surpassent les wallonnes.
- Au total, l'intensité du travail est restée presque constante au cours des trois décennies passées en Flandre, tandis qu'elle a diminué de 7,5% en Wallonie. L'écart Wallonie/Flandre, qui était de 4,3% en 1970 est monté à 14,1% en 2001.

4. Des régions différenciées sur le plan de l'instruction

On a réparti la population par sexe et âge selon trois niveaux d'instruction :

- Bas : sans diplôme plus élevé que celui des enseignements secondaires inférieurs.
- Moyen : le diplôme le plus élevé est celui d'un enseignement secondaire supérieur.
- Haut : personne disposant d'un diplôme de niveau supérieur ou universitaire.

Au tableau 2, on compare les pourcentages de personnes de bas niveau d'instruction en 2001. On observera incidemment que quelle que soit la région, les jeunes femmes possèdent un niveau d'instruction supérieur à celui de leurs collègues masculins.

TABLEAU 2 : PROPORTIONS DE PERSONNES DE BAS NIVEAU D'INSTRUCTION EN WALLONIE ET EN FLANDRE EN 2001 (EN ‰)

Âges	Hommes 2001			Femmes 2001		
	Wallonie	Flandre	Rapport W/F	Wallonie	Flandre	Rapport W/F
15-19	757	681	1116	687	624	1101
20-24	292	206	1417	198	141	1404
25-29	319	212	1505	245	159	1541
30-34	374	259	1440	311	208	1495
35-39	448	347	1291	395	296	1334
40-44	499	415	1202	469	385	1218
45-49	538	466	1155	532	472	1127
50-54	558	517	1079	583	567	1028
55-59	586	581	1009	646	663	974
60-64	663	680	975	737	750	983
65-69	732	741	988	806	799	1009

L'avantage comparatif de la Flandre concerne tous les âges en dessous de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes.

Quand on compare les rapports Wallonie/Flandre de 2001 avec ceux de 1991, on constate que l'écart relatif s'est creusé pour les deux sexes, au détriment de la Wallonie, sauf pour les 15-19 ans (mais une grande partie de la population est encore scolarisée) et pour les 20-24 ans où cet écart est resté constant.

Or, un niveau d'instruction élevé est plus qu'une caractéristique désirable pour elle-même : elle entraîne une participation à l'activité économique plus intense (tableau 3).

TABLEAU 3 : CLASSEMENT DES RÉGIONS SELON L'INDICE SYNTHÉTIQUE D'EMPLOI AVEC DISTINCTION DU NIVEAU D'INSTRUCTION ET DU SEXE EN 1991 ET 2001 (SOURCE INS-RECENSEMENTS, CALCULS ADRASS).

Classement	1991		2001	
	Indice	Population	Indice	Population
1	759	Flandre, Hommes, haut	706	Flandre, Hommes, haut
2	738	Flandre, Hommes, moyen	672	Wallonie, Hommes, haut
3	713	Wallonie, Hommes, haut	651	Flandre, Hommes, moyen
4	692	Wallonie, Hommes, moyen	593	Flandre, Femmes, haut
5	672	Flandre, Hommes, bas	588	Wallonie, Hommes, moyen
6	604	Flandre, femmes, haut	564	Wallonie, Femmes, haut
7	589	Wallonie, Hommes, bas	532	Flandre, Hommes, bas
8	567	Wallonie, Femmes, haut	482	Flandre, Femmes, moyen
9	522	Flandre, Femmes, moyen	442	Wallonie, Hommes, bas
10	478	Wallonie, Femmes, moyen	423	Wallonie, Femmes, moyen
11	397	Flandre, Femmes, bas	335	Flandre, Femmes, bas
12	327	Wallonie, femmes, bas	255	Wallonie, Femmes, bas

(Dans ce tableau, les indices synthétiques ont été calculés sur la population des 15-69 ans)

À niveau d'instruction égal, on travaille donc moins en Wallonie qu'en Flandre. De plus, la Wallonie est caractérisée par une plus forte proportion de personnes de bas niveau d'instruction, dont la propension au travail est plus faible. Enfin, l'écart relatif par rapport à la Flandre sur le plan de l'instruction s'est aggravé entre 1991 et 2001.

5. L'outil de simulation de scénarios et les hypothèses démographiques

L'outil de simulation suit la méthodologie démographique des projections de population dite « des composants » dans une perspective systémique.

Les composants de l'outil sont les populations classées par sexe, âge, région et niveau d'instruction. Chaque année, on applique à ces populations des probabilités ou des taux par sexe et âge dans les domaines de la mortalité, de la fécondité, des immigrations et des émigrations internes au pays ou de et vers l'extérieur. Les individus qui ne migrent ni ne meurent se retrouvent l'année suivante avec un an d'âge en plus. Les probabilités ou taux peuvent varier dans le temps.

Tous les scénarios produits ci-dessous sont basés sur la poursuite des niveaux actuels de fécondité et sur les tendances actuelles d'évolution de la mortalité.

La **fécondité**, généralement exprimée en « nombre moyen d'enfants par femme » n'est jamais constante au cours du temps. En Belgique, elle se situe dans les limites de 1,5 à

2,0 enfants. Depuis une vingtaine d'années, la Wallonie se caractérise par une fécondité légèrement plus élevée qu'en Flandre, de l'ordre de 0,1 ou 0,2 enfants en plus, et Bruxelles dépasse encore les scores wallons du même ordre de grandeur.

Dans les scénarios présentés ci-dessous, la fécondité est déclarée constante aux niveaux estimés pour les huit premiers mois de 2004 : à Bruxelles, elle était estimée à 1,90 enfants, en Flandre à 1,62 enfant et en Wallonie à 1,74 enfant.

La **mortalité** ne cesse de décliner depuis un siècle. On gagne environ un quart d'année d'espérance de vie tous les ans. Est-ce que cette tendance va se poursuivre ? Va-t-on atteindre très prochainement une espérance de vie « limite » ? La tendance va-t-elle perdurer durant plusieurs décennies ? Ne peut-on pas craindre une dégradation du fait de troubles socio-économiques ou politiques comme en Russie depuis la chute du communisme, ou encore à cause de la dégradation de l'environnement physique ? Dans l'ignorance des réponses à ces questions, on a choisi l'hypothèse de la poursuite de la croissance de l'espérance de vie, à partir des niveaux atteints en 2004 pour les hommes et les femmes de chacune des trois régions. Ainsi, les espérances de vie de Wallonie passeront de 73,3 ans et 80,4 ans respectivement pour les hommes et les femmes en 2002 à 83,9 ans et 88,5 ans en 2050.

Les mouvements migratoires constituent le troisième moteur de la dynamique démographique : lorsqu'on réalise une approche tri-régionale, comme c'est le cas ici, il est nécessaire de prendre en compte les volumes et les répartitions par âge des migrants. Il est aussi indispensable de considérer les entrées et les sorties et de distinguer les mouvements internes au pays des mouvements de et vers les autres pays. Les taux de migration internes sont supposés constants.

En ce qui concerne les **migrations internationales**, on a choisi trois scénarios :

- on a d'abord simulé un scénario absolument irréaliste, où l'on supprime tout mouvement migratoire. Ce scénario est destiné à montrer *en creux* l'impact des migrations sur la croissance démographique, et partant, sur l'emploi ;
- soit les mouvements migratoires internationaux restent semblables à ce qu'ils étaient durant la période 1999-2001, période finalement assez représentative des mouvements migratoires plus anciens. Dans ce cas, les soldes migratoires régionaux sont respectivement d'environ 1.900 personnes pour Bruxelles, 9.200 pour la Flandre et 5.400 pour la Wallonie ;
- soit les mouvements migratoires internationaux futurs ressembleront à ce qu'ils ont été durant la période 2002-2003 : dans ce cas, les soldes régionaux sont de 6.750 à Bruxelles, de 20.200 en Flandre et de 11.000 en Wallonie. Ces soldes sont en partie la conséquence du processus de régularisation des « sans-papiers ». Est-ce un événement particulier ou le début d'un processus récurrent ?

Ces deux dernières hypothèses peuvent être qualifiées de « raisonnables » ou réalistes.

6. dynamiques de l'emploi et de l'instruction

Dix scénarios ont été retenus.

Dans les quatre premiers, on ne distingue pas la population selon le niveau d'instruction. On applique aux différents effectifs (par région, sexe et âge) les taux d'emploi qui les caractérisent en 2001. Les quatre scénarios se différencient uniquement selon le volume des migrations retenu : outre les trois hypothèses migratoires présentées au paragraphe 5, on a imaginé un scénario dans lequel les soldes migratoires sont encore trois fois plus élevés que dans l'hypothèse de migrations fortes, basées sur l'observation 2002-2003. Grâce à ces quatre scénarios, on pourra mettre en évidence l'impact des migrations sur l'avenir de l'emploi au sein des régions belges (*scénarios 1, 2, 3 et 4*).

Dans les deux scénarios suivants, on applique progressivement les taux d'emplois du Danemark (les plus élevés d'Europe) par sexe et âge aux populations régionales belges. On a réalisé ces scénarios afin de savoir si une intensification de l'emploi pourrait contrer les effets du vieillissement, et si oui, dans quelle mesure. Ici aussi, on a testé le « modèle danois » selon les deux hypothèses migratoires « raisonnables » (*scénarios 5 et 6*).

Deux autres scénarios testent l'impact de l'instruction sur l'emploi, dans les deux hypothèses migratoires « raisonnables », afin de mesurer l'impact qu'aurait éventuellement l'accroissement progressif mais certain des niveaux d'instruction régionaux (*scénarios 7 et 8*).

Les deux derniers scénarios enfin fonctionnent aussi avec l'hypothèse d'emploi selon l'instruction, dans le contexte de migrations modérées (observation 1999-2001) : dans le premier, on aligne progressivement les niveaux d'instruction wallons sur ceux en vigueur en Flandre ; dans le second, on imagine que la tendance des femmes à intensifier leur participation à l'emploi perdurera jusqu'au moment où l'emploi féminin comptera pour 90% de l'emploi masculin (*scénarios 9 et 10*).

L'emploi est uniquement analysé **du côté de l'offre de travail** (ou demande d'emploi). On analyse ici l'éventail des potentialités sous les dix combinaisons d'hypothèses en espérant que la demande de travail pourrait absorber l'offre, la question étant ici de savoir si le vieillissement ne va pas aboutir à une contraction des postes de travail et/ou à des accroissements énormes de charges sociales.

7. Le contexte démographique : les populations vont-elles diminuer?

Cette première question est contextuelle à la problématique de l'emploi : on sait que le vieillissement sera inéluctable. On sait aussi que la fécondité n'atteint nulle part en Belgique le niveau de deux enfants par femme, nécessaire au maintien de la population en l'absence de migrations. La question est donc plus précisément celle-ci : les mouvements migratoires sont-ils suffisants pour contrer le déclin virtuel découlant d'une fécondité en dessous de deux enfants ?

Le tableau 4 indique clairement que les populations des trois régions continueraient toutes à croître jusqu'en 2025 si les niveaux de fécondité et de migrations modérées (calculées sur la période 1999-2001) perduraient. À partir de cette date, la Flandre connaîtrait un léger déclin mais aurait encore en 2040 un volume de population supérieur à celui de 2002. Bruxelles et la Wallonie continueraient de croître jusqu'en 2040 ! À titre documentaire, on a indiqué également les volumes de population sous trois autres scénarios migratoires, dont les deux derniers sont absolument irréalistes !

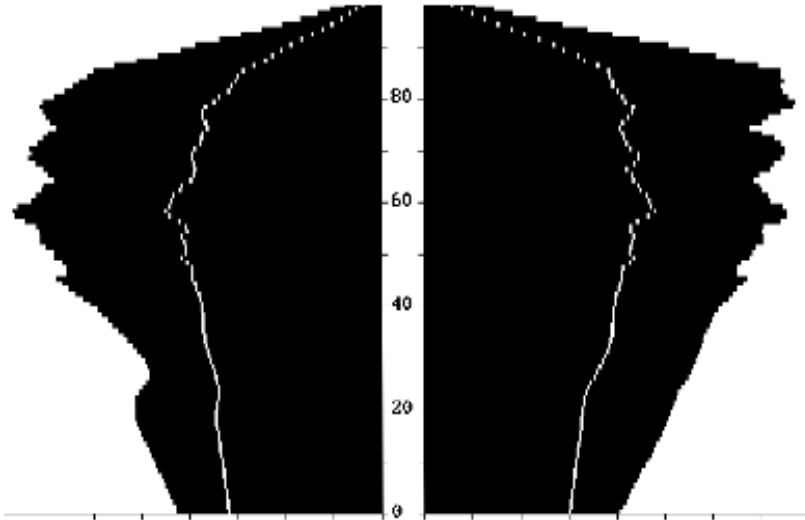
TABLEAU 4 : VOLUME DES POPULATIONS RÉGIONALES DE 2002 À 2050 EN BELGIQUE SOUS LES HYPOTHÈSES DE POURSUITE DES TENDANCES DE LA MORTALITÉ ET DES NIVEAUX DE FÉCONDITÉ ET DE MIGRATIONS (SELON LES MOYENNES 1999-2001). EN GRAS, L'EFFECTIF MAXIMAL ATTEINT (SOURCE INS, CALCULS ADRASS).

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
2002	978.384	5.972.781	3.358.560	10.309.725
2005	997.179	6.006.073	3.375.362	10.378.613
2010	1.028.497	6.055.278	3.399.305	10.483.080
2015	1.056.697	6.085.757	3.406.433	10.568.887
2020	1.083.235	6.104.236	3.455.733	10.643.204
2025	1.109.102	6.109.249	3.481.923	10.700.274
2030	1.134.270	6.099.047	3.502.533	10.735.850
2040	1.170.295	5.987.043	3.517.248	10.674.586
2050	1.164.528	5.692.110	3.461.460	10.318.098

2050 – migrations élevées	1.445.834	6.321.477	3.793.700	11.561.011
2050 – migrations élevées triplées	5.720.391	12.079.220	7.410.335	25.209.944
2050 – pas de migrations	1.066.027	5.440.742	3.290.865	9.797.632

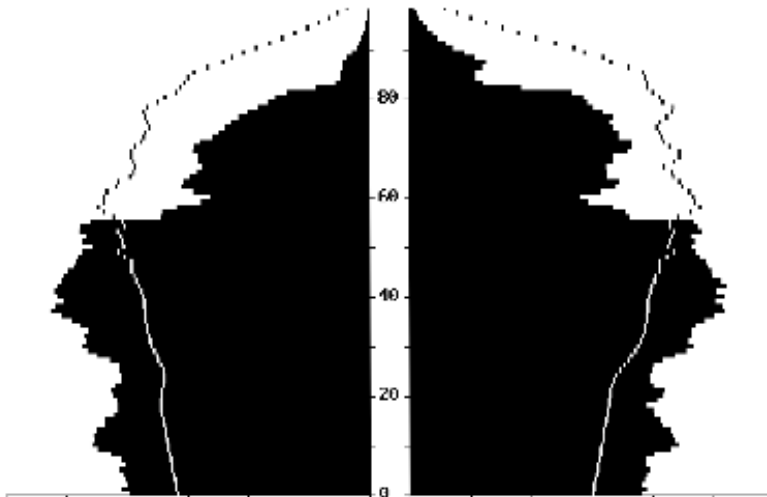
La figure 2 présente, pour le scénario développé au tableau 4, les pyramides d'âge des effectifs absolus de Flandre (en noir) et de Wallonie (en filigrane). Le vieillissement flamand y est beaucoup plus prononcé que celui de Wallonie.

FIGURE 2 : PYRAMIDES FLAMANDE ET WALLONNE (EN POINTILLÉ) EN 2050



A la figure 3, on compare les pyramides wallonnes de 2002 à celle de 2050 (en pointillé). Même si en 2050, la Wallonie est moins vieille que la Flandre, elle a malgré tout subi un vieillissement important.

FIGURE 3 : LES PYRAMIDES DE WALLONIE EN 2002 ET 2050 (POINTILLÉS)



8. Panorama des 10 scénarios à l'horizon 2050

L'année 2050 n'est pas une année fétiche, mais elle permet de caractériser simplement dans le long terme les formes que pourraient prendre notre environnement démo-social. Entre 2002, l'année de départ des scénarios, et 2050, les évolutions ne sont certes pas linéaires mais elles épousent les transformations des effectifs et des structures par âge définis par les hypothèses démographiques retenues.

Les tableaux 5 et 5 bis présentent les niveaux de la **charge sociale** en 2050.

TABLEAU 5 : CHARGE SOCIALE EN 2050 SELON LES DIX SCÉNARIOS (EN ‰; CALCULS ADRASS)

Scénario		Bruxelles	Flandre	Wallonie
	<i>En 2002</i>	2248	1443	1900
	En 2050 :			
1	Sans migrations et emploi indistinct	3468	2407	2752
2	Migrations modérées et emploi indistinct	3317	2432	2770
3	Migrations élevées et emploi indistinct	3176	2338	2698
4	Migrations très élevées et emploi indistinct	2797	1972	2362
5	Modèle danois et migrations modérées	1837	1964	1865
6	Modèle danois et migrations élevées	1754	1890	1817
7	Migrations modérées et emploi et instruction	2599	2041	2315
8	Migrations fortes et emploi et instruction	2490	1961	2255
9	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement wallon	2599	2041	2178
10	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement féminin à 90%	2415	1820	2027

TABLEAU 5 BIS : CHARGE SOCIALE EN 2050 SELON LES DIX SCÉNARIOS, RAPPORTÉE À LA SITUATION EN 2002 (CALCULS ADRASS)

Scénario		Bruxelles	Flandre	Wallonie
	<i>En 2002</i>	1000	1000	1000
	En 2050 :			
1	Sans migrations et emploi indistinct	1543	1668	1448
2	Migrations modérées et emploi indistinct	1476	1685	1458
3	Migrations élevées et emploi indistinct	1413	1620	1420
4	Migrations très élevées et emploi indistinct	1244	1367	1243
5	Modèle danois et migrations modérées	817	1361	982
6	Modèle danois et migrations élevées	780	1310	956
7	Migrations modérées et emploi et instruction	1156	1414	1218
8	Migrations fortes et emploi et instruction	1108	1359	1187
9	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement wallon	1156	1414	1146
10	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement féminin à 90%	1074	1261	1067

TABLEAU 6 : EFFECTIFS OCCUPÉS (EN MILLIERS) EN 2050 SELON LES DIX SCÉNARIOS (CALCULS ADRASS)

Scénario		Bruxelles	Flandre	Wallonie
		<i>En 2002</i>	301	2 445
	En 2050 :			
1	Sans migrations et emploi indistinct	239	1 597	877
2	Migrations modérées et emploi indistinct	270	1 659	918
3	Migrations élevées et emploi indistinct	346	1 894	1 026
4	Migrations très élevées et emploi indistinct	1 507	4 064	2 204
5	Modèle danois et migrations modérées	410	1 920	1 208
6	Modèle danois et migrations élevées	525	2 187	1 347
7	Migrations modérées et emploi et instruction	324	1 872	1 044
8	Migrations fortes et emploi et instruction	414	2 135	1 166
9	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement wallon	324	1 872	1 089
10	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement féminin à 90%	341	2 019	1 144

TABLEAU 6 BIS : ACTIFS OCCUPÉS EN 2050 RAPPORTÉS À LA SITUATION EN 2002, SELON LES DIX SCÉNARIOS (CALCULS ADRASS)

Scénario		Bruxelles	Flandre	Wallonie
		<i>En 2002</i>	1000	1000
	En 2050 :			
1	Sans migrations et emploi indistinct	794	653	757
2	Migrations modérées et emploi indistinct	897	679	793
3	Migrations élevées et emploi indistinct	1150	775	886
4	Migrations très élevées et emploi indistinct	5007	1662	1903
5	Modèle danois et migrations modérées	1362	785	1043
6	Modèle danois et migrations élevées	1744	894	1163
7	Migrations modérées et emploi et instruction	1076	766	902
8	Migrations fortes et emploi et instruction	1375	873	1007
9	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement wallon	1076	766	940
10	Migrations modérées et emploi et instruction et alignement féminin à 90%	1133	826	988

Les quatre premiers scénarios apportent les enseignements suivants :

- Quels que soient les niveaux des migrations (soldes nuls ou positifs), la charge sociale augmente : *les migrations ne combattent donc pas vraiment le vieillissement démographique.*
- Plus la migration est élevée (solde très positif), et moins vite la charge sociale augmente. Mais des soldes migratoires positifs élevés ne contribuent que **faiblement** au ralentissement de la hausse de la charge sociale. *Les migrations ne sont donc pas un remède efficace au vieillissement*, même si elles devenaient très élevées (scénario 4), la charge sociale

augmenterait encore de 12% tandis que la population du pays serait multipliée par 2,4 ; cette perspective semble insoutenable à maints égards !

- Quelle que soit l'hypothèse migratoire, la charge sociale flamande grandit significativement plus rapidement que celle de Wallonie, même si, en valeur absolue, elle demeure toujours inférieure à celle de Wallonie.

Les scénarios 5 et 6 dans lesquels on applique progressivement les taux danois aux populations régionales, sont assurément efficaces. Par construction, les variations régionales face à l'emploi ne dépendent plus en 2050 que de la structure d'âge. Celle-ci étant un peu moins vieille en Wallonie, il est normal que les scores wallons soient un peu plus enviables que ceux de Flandre. On constate que :

- sous le modèle danois, seule la Wallonie parvient à maintenir son coefficient de charge dans des valeurs proches de celles observées actuellement ;
- le fait que le modèle danois se développe sous des hypothèses de migrations modérées ou fortes est quasi sans importance : c'est une confirmation supplémentaire de l'*inefficacité relative des migrations* dans la lutte contre le vieillissement ;
- L'enseignement le plus important de ces deux scénarios « danois » est que même sous ces conditions, la situation flamande se détériorera jusqu'à des niveaux légèrement plus mauvais que les niveaux wallons, du fait de son plus grand vieillissement. Autrement dit, la Flandre va prochainement connaître des modifications sociales beaucoup plus sensibles que la Wallonie, du fait du caractère plus prononcé de son vieillissement démographique.

Les quatre derniers scénarios apportent d'heureuses surprises. Certes, les charges sociales observées en 2050 sont plus élevées que celles produites par les scénarios danois, mais on sait que ceux-ci impliquent une modification substantielle des taux d'emploi principalement après l'âge de cinquante ans. On retient que :

- Si on accepte l'hypothèse que le niveau de participation effective à l'activité dépend du niveau d'instruction, alors le développement de cette instruction au cours du temps, du simple fait de l'arrivée sur le marché de l'emploi de générations plus instruites qu'avant, produit certes une élévation de la charge sociale mais cette hausse n'atteint en Wallonie que 47% de la croissance attendue lorsqu'on ne prend pas en compte la dynamique de l'instruction. En Flandre, la hausse est cependant de 60%, ce qui confirme les différences de réactivité entre les deux grandes régions belges.
- Ici aussi, les migrations ne jouent qu'un rôle secondaire.
- On note qu'en Flandre, la liaison de l'instruction à l'emploi produit des effets comparables au scénario d'application des taux danois. Il se pourrait que les taux d'emploi danois soient élevés simplement parce que le niveau d'instruction local y est considérablement plus élevé qu'en Belgique, mais cette hypothèse n'a pas été étudiée.
- L'alignement progressif des niveaux d'instruction wallons sur ceux de Flandre (scénario 9) réduisent la charge sociale à la valeur 2178 au lieu de 2315 lorsqu'on projette dans le futur la réalité wallonne d'aujourd'hui. Cet écart est la mesure de la *moins grande efficacité du système wallon de l'instruction*, décrit au paragraphe 4.
- Si par ailleurs on accepte la liaison de l'instruction à l'emploi et qu'on fait en même temps l'hypothèse que la tendance à la hausse de la participation des femmes à l'activité continuera de se développer à l'avenir, alors on observera en Wallonie une hausse de seulement 6,7% de la charge sociale à l'horizon 2050. En Flandre, la hausse sera presque quatre fois plus importante (26,1%).

On doit souligner que dans les dix scénarios, **les tendances d'évolution de la charge sociale en Flandre sont toujours considérablement plus élevées qu'en Wallonie**, conséquence du vieillissement démographique plus rapide de la Flandre. **En valeurs absolues, la charge**

sociale wallonne demeure cependant quelque peu supérieure à celle de Flandre, conséquence de la faiblesse du « couple emploi-instruction » dans le sud du pays. En 2002, le rapport entre les charges sociales wallonne et flamande était de 1,32. Compte tenu des évolutions contrastées des deux régions, il avoisinera 1,15 en 2050 dans les scénarios 1 à 4, 7 et 8. Il serait de 1,07 dans le scénario 9, de 1,11 dans le scénario 10 et de 0,95 en cas d'adoption du modèle danois (scénarios 5 et 6).

L'observation des tendances des volumes de personnes actives occupées permet évidemment de tirer des conclusions analogues. On doit souligner que dans l'éventail de scénarios produits (à l'exception du scénario 4 dont l'existence ne sert qu'à montrer l'inanité d'une politique migratoire volontariste), la Flandre perd toujours des effectifs : au minimum 10,6% dans le scénario danois avec migrations élevées (scénario 10) et 34,7% dans le scénario 1 ; sous ce scénario, la Wallonie ne perd « que » 24,3% de ses effectifs. Il lui arrive même de limiter très fortement la contraction de son volume d'actifs occupés, voire de l'augmenter, lorsqu'au choix on relie l'instruction à l'emploi, ou qu'on aligne l'instruction sur le modèle flamand ou qu'on adopte des comportements danois.

9. Observations finales

Des différences apparemment faibles en fécondité et en mortalité induisent à moyen et long terme des schémas de vieillissement contrastés. S'il est impensable d'augmenter la mortalité pour compenser le vieillissement, il n'est peut-être pas insensé de tenter d'obtenir une fécondité de l'ordre de 1,8 à 2 enfants par femme. Cette option, qui amènerait un vieillissement soutenable semble imprononçable en Europe aujourd'hui ; on se demande pourquoi !

Dans tous les scénarios présentés ci-dessus, **on n'a jamais imaginé une participation à l'activité après l'âge de 65 ans**. Seuls les scénarios 5 et 6 (modèle danois) obligent une élévation des taux d'emploi entre les âges de 50 ans et 64 ans. Certes, dans les scénarios liant l'instruction à l'emploi, on arrive aussi à une élévation de l'emploi dans cette tranche d'âge mais elle est la simple traduction d'un comportement observé aujourd'hui et qui se généraliserait progressivement du fait que de plus en plus de personnes d'instruction moyenne ou élevée occuperont l'espace de travail et que ces populations ont « naturellement » des taux d'emploi plus élevés, particulièrement au delà de l'âge de 50 ans. Que l'on cesse donc de laisser entendre que le travail professionnel devrait déborder l'âge de 65 ans. On a vu qu'il existe des possibilités de contrer les effets du vieillissement sans aboutir à ces extrémités.

De même, on dit souvent que notre scolarisation, par sa durée, soustrait des effectifs au marché du travail. Mais les résultats présentés ci-dessus montrent bien que **des objectifs ambitieux peuvent être atteints sans même remettre en question les processus de scolarisation en vigueur aujourd'hui**. Dans le passé, l'ADRASS a montré que la variation de la durée de scolarisation n'a que des effets réduits ET temporaires.

Le plus grand vieillissement flamand se marque significativement dans les résultats des scénarios. C'est la raison pour laquelle **il serait utile de renouveler l'intérêt pour des études dans le domaine démographique**, y compris celles qui ne sont pas directement liées à des questions d'emploi ou de sécurité sociale. On peut citer la place des personnes âgées dans la vie sociale, les tendances de la fécondité ou celles de la mortalité selon les sous-régions, ou encore les évolutions temporelles des probabilités de décès selon les âges, sans oublier l'équilibre à conserver entre de hauts taux d'emplois féminins (et masculins) et une fécondité satisfaisante. Certes, la démographie n'est pas l'unique variable déterminante dans l'évolution de la vie sociale mais elle est un élément important, qui pourrait même devenir crucial dans le cas où la région adopterait les comportements démographiques observés dans des pays tels l'Allemagne, l'Espagne ou, à un degré plus contraignant encore, en Europe centrale et orientale.

Enfin, l'analyse des scénarios liant l'emploi au niveau d'instruction donne à penser **qu'il est toujours nécessaire de considérer les effets du facteur temps** : ces scénarios montrent que le seul changement – quasi automatique - de composition par niveau d'instruction de la population peut modifier substantiellement les perspectives de vieillissement en les ramenant à des niveaux gérables. Cette liaison est une bonne illustration de l'intérêt qu'il y a à développer des perspectives interdisciplinaires dans une optique dynamique et systémique. Dans cette optique, le présent exercice pourrait sans doute être approfondi tout en évitant de créer un outil tellement compliqué qu'il en devient ingérable et peu compréhensible par les utilisateurs.